



Bulletin de vote par correspondance

Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Immaculata

3 juin 2020

Conformément aux Statuts en vigueur "extrait de l'article n° 9 ..." "Chaque membre de l'assemblée (ordinaire ou extraordinaire) à une voix et peut être porteur de plusieurs pouvoirs. Le vote par correspondance, ou par courriel ou par internet est admis. La voix du président est prépondérante en cas d'égalité.

ARTICLE 15 des Statuts :

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par l'assemblée générale extraordinaire à condition que 2 /3 des votants l'acceptent (votants est défini par « présents ou représentés »).

En cas de dissolution, l'assemblée désigne un commissaire (si besoin) chargé de la dissolution et attribue l'actif net à un ou plusieurs associations analogues.

**Attention avec ce mode de scrutin il faut l'approbation des 2/3 des votants pour approuver la résolution une « abstention » équivaut à un « NON » elle sera comptabilisée « CONTRE ».*

Intitulés des résolutions (voir la convocation pour les détails)	Votes : COCHEZ la case de votre choix		
Résolution 1 : Approbation de la dissolution Volontaire de l'Association Immaculata au 3 juin 2020.	<input type="checkbox"/> Approuvée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Abstention
Résolution 2 : Approbation du Compte-rendu de Conseil du 2 Décembre 2019.	<input type="checkbox"/> Approuvée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Abstention
Résolution 3 : Approbation du Compte-rendu de Conseil du 2 avril 2020.	<input type="checkbox"/> Approuvée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Abstention
Résolution 4 : Approbation de l'ouverture de la phase de liquidation au 4 juin 2020.	<input type="checkbox"/> Approuvée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Abstention
Résolution 5 : Nomination des liquidatrices : Madame Isabelle Bourvis et Madame Martine Desbrugères.	<input type="checkbox"/> Approuvée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Abstention
Résolution 6 : L'Assemblée donne tous pouvoirs aux liquidatrices pour accomplir toutes démarches nécessaires et formalités administratives au processus de liquidation de l'association Immaculata.	<input type="checkbox"/> Approuvée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Abstention
Résolution 7 : Approbation sur l'attribution des biens de l'association.	<input type="checkbox"/> Approuvée	<input type="checkbox"/> Refusée	<input type="checkbox"/> Abstention

Nom du membre votant : _____ Date du vote : _____

Signature : précédée de « Bon pour Vote »